

Sous le Haut Patronage de Monsieur le Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville

LafargeHolcim Algérie

Appel à candidature

**Grand Prix d'Architecture Etudiant
LafargeHolcim 2018
« 3rd Edition »**

« Réinventer l'Habitat Intermédiaire »

Inscriptions jusqu'au Jeudi 30 Novembre 2017

Date limite de réception des dossiers de candidature le Mardi 27 Février 2018



Sous le Haut Patronage de Monsieur le Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville

SOMMAIRE

- I. LE CONCOURS
- II. LE SITE
- III. LE PROJET
- IV. DEROULEMENT DU CONCOURS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION
- V. CONTENU DU DOSSIER
- VI. LE JURY
- VII. PRIMES ET RECOMPENSES

I. LE CONCOURS

Article 01 : Annonce du concours

LafargeHolcim Algérie, sous le Haut Patronage de Monsieur le Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville organise la troisième édition du Grand Prix d'Architecture Etudiant LafargeHolcim 2018 ayant comme thématique « **Réinventer l'Habitat Intermédiaire** », destiné aux étudiants :

- de l'Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme,
- du département d'Architecture de la faculté d'Alger,
- de Département d'Architecture et d'Urbanisme de Tizi Ouzou.

Article 02 : Objectif du concours

Le concours a pour objectif de pousser les étudiants en architecture à la recherche d'un style novateur, où se lie l'art et la pureté des formes et du style.

Les candidats devront faire la démonstration des avantages apportés par le béton, de la pertinence de son choix, de son adéquation aux formes architecturales proposées, et utiliser son potentiel technique et plastique pour proposer un projet global (habitat et espaces publics) qui intègre la logique du contexte ainsi que les exigences de durabilité et de qualité environnementale contemporaines.

Article 03 : Thématique du Concours

Le concept d'habitat intermédiaire est né de la volonté de donner à l'habitat collectif l'allure et certains avantages de la maison individuelle ou, inversement, de penser le groupement des logements individuels de façon à approcher les densités et l'urbanité du logement collectif. La notion d'habitat intermédiaire contient aussi en germe la vision idéale d'une osmose entre nature et habitation, proche de celle qu'offre (théoriquement) la maison dans son jardin¹.

Au plan théorique, ce concept voit le jour vers la fin du siècle dernier lorsque la critique des maux de la grande ville conduit des hygiénistes, des architectes et quelques industriels à affirmer leur volonté de proposer un habitat plus humain en cherchant à lutter contre "l'entassement des logements" afin d'améliorer la santé, morale et physique, des classes populaires².

Il s'agit alors de proposer un logement qui permette d'élever la famille dans des conditions saines et économiques. C'est ainsi que, dès la fin du XIX^{ème}, on parle de « maisons constituant un type intermédiaire entre les grandes maisons collectives et

¹ <http://www.infociments.fr/betons/matiere-creation/concours-architecture/concours-architecture-cim beton-habitat-intermediaire>

² <http://fr.calameo.com/read/0011910601e88939d5c2d>

Sous le Haut Patronage de Monsieur le Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville

les petites maisons individuelles ». Un type qui permet de combiner « l'indépendance du chez soi et l'agrément du voisinage ». En quelques mots les enjeux de l'habitat intermédiaire sont ainsi définis : proposer un habitat qui associe des qualités du logement individuel « du point de vue de l'usage, de la symbolique et de l'intimité » à la rationalité foncière, économique, et au potentiel de sociabilité du logement collectif³.

La volonté d'inventer un type d'habitat hybride, situé à mi-chemin entre logement individuel et logement collectif paraît suivre deux voies complémentaires : d'un côté, une réflexion sur les formes d'habitats individuels groupés « maisons jumelées ou quadruplées, maisons en rangées, immeubles de ville, superposition de maisons... » ; de l'autre, des références à l'habitat individuel pour la conception d'immeubles collectifs « immeubles-gradins, individuels superposés, immeubles-villas... »⁴.

Article 04 : Objectif de la thématique

L'étudiant doit redéfinir les bases et principes de l'architecture en concevant une forme dynamique, permettant aux habitants de vivre dans un environnement agréable, chaleureux, intime et convivial.

À partir des éléments proposés, le "thème" du présent document, le projet devra se positionner sur ce que peut être le logement intermédiaire aujourd'hui. Il intégrera les problématiques urbaines particulières du site et proposera des logements qui répondent aux évolutions des modes de vie contemporains. Il devra aussi être conçu dans un souci de préservation environnementale et de développement durable. Choix des matériaux, maîtrise des consommations d'énergie, utilisation ou gestion de l'écoulement des eaux pluviales, diminution du taux d'imperméabilisation des sols, couverture végétale (du sol ou du bâti) sont autant de points qui devront être intégrés et argumentés par les concurrents

Un soin particulier doit être porté à l'utilisation des matériaux et au choix des systèmes constructifs (pour inspiration : www.lafarge.dz).

II. LE SITE

Article 05 : Localisation du terrain du projet

Le terrain fictif, d'une superficie de 1,7Ha, se trouve dans une zone balnéaire à vocation touristique, en périphérie d'une grande agglomération très animée en été, mais souffrant d'une grande inactivité en hiver.

Il est délimité :

Au Nord, par une voie à grande circulation et des parcelles agricoles privées.
Au Sud, par un espace boisé et des parcelles agricoles privées.

³ <http://www.infociments.fr/telecharger/CAC-B84-C.1-49.pdf>

⁴ <http://fr.calameo.com/books/000164683a46160fc5f4a>

Sous le Haut Patronage de Monsieur le Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville

A l'Est, par un lotissement résidentiel

A l'Ouest, par un terrain nu, réservé pour une future extension du projet.

Article 06 : Nature du terrain

Le site est desservi par une autoroute, favorisant l'implantation d'un quartier durable qui doit prendre en compte sa relation avec la ville, sa relation avec la mer, la relation entre l'espace public et les espaces plus intimes des habitants.

Le terrain présente une topographie en pente (voir le plan topographique Image 01). Il est important d'en étudier le profil pour optimiser l'implantation du projet.

III. LE PROJET

Article 07 : Réflexion architecturale

Le projet « **Réinventer l'Habitat Intermédiaire** » devra être une œuvre architecturale fonctionnelle assurant un équilibre entre une architecture à la fois, reconnaissable, dotée d'un caractère propre et échappant à la banalité. L'étudiant devra faire preuve de créativité et d'innovation dans le choix des matériaux et solutions constructives ; l'efficacité énergétique est un critère incontournable à la réussite du projet.

Le choix des matériaux et des systèmes constructifs doit accentuer cette intégration et permettre de concevoir un projet durable (pour inspiration : www.lafarge.dz).

Sur le plan spatial et formel, l'étudiant a le libre choix d'utiliser des références d'architecture traditionnelle et/ou contemporaine.

L'étudiant est invité à planter le projet en respectant la morphologie du terrain et l'environnement dans lequel il est et/ou sera situé.

Article 08 : Programme architectural

Le projet doit s'inscrire dans une dynamique globale à l'échelle de la ville visant à proposer des logements diversifiés en termes de formes et de prix pour satisfaire les besoins du plus grand nombre de futurs habitants.

Il sera constitué de plusieurs unités. Les gabarits doivent contribuer, entre autre, à la dynamique du quartier et peuvent osciller entre R+1 jusqu'à R+3.

L'occupation au sol ne doit pas dépasser 50% pour permettre l'intégration d'espaces extérieurs qui devront être particulièrement soignés (aires de jeux, espaces de détente, terrains de sport, etc.)



LafargeHolcim



UMMTO



ECOLE POLYTECHNIQUE
D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

Typologies et programme :

Le projet doit permettre une diversification de typologies de logements. Le nombre de logements n'étant pas figé, l'étudiant doit optimiser son occupation et sa conception des espaces pour permettre le plus grand nombre de logements dans les proportions suivantes :

- 10% F2
- 30% F3
- 40% F4 (simplex ou duplex)
- 20% F5 (simplex ou duplex)

Le libre choix est laissé à l'étudiant de développer le programme surfacique des logements, en respectant les points cités ci-dessus.

Il est bien évident que le site devra répondre aux normes santé sécurité en termes d'issues de secours de porte coupe-feu, etc.

Quelques chiffres :

- Superficie de terrain : 17 900 m²
- Emprise au sol : 50%
- Gabarit : R+1 à R+3
- Typologie : F2, F3, F4, F5

IV. Déroulement du concours et conditions de participation

Article 09 : Etudiants concernés

Le concours est ouvert à tous les étudiants en architecture inscrits à :

- l'Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme,
- département d'Architecture de la faculté d'Alger,
- l'Institut d'Architecture et d'Urbanisme de Blida
- Département d'Architecture et d'Urbanisme de Tizi Ouzou.

Article 10 : Inscription

Les candidats au concours devront manifester leur souhait de participation en envoyant le formulaire d'inscription au plus tard le **30 Novembre 2017** à l'adresse mail suivante : communication.algeria@lafargeholcim.com

Aucune restriction d'âge ou de niveau d'étude n'est opérée, le concours est ouvert à tous les étudiants désirant participer.

Le formulaire de préinscription est téléchargeable sur les liens suivants :

www.lafarge.dz

Les documents du concours seront disponibles sur les mêmes liens à partir du **22 Octobre 2017**

Article 11 : Encadrement

Les candidats ont la possibilité de travailler en monôme ou binôme et de se faire encadrer par un enseignant universitaire. Toutefois, seule une candidature sera retenue par projet.

Article 12 : Durée du concours

- Lancement officiel du concours et ouverture des inscriptions : **22 Octobre 2017**
- Fermeture des inscriptions : **30 Novembre 2017**
- Dépôt du dossier de participation « des plis sur papier » : **27 Février 2018**
- Présélection des projets sur dossiers graphique : **04 et 05 Mars 2018**

Sous le Haut Patronage de Monsieur le Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville

- Pré affichage et délibération : **07 mars 2018**
- Affichage et délibération : **08 Mars 2017**
- Cérémonie de remise des prix : **14ème édition du Séminaire Technique organisé par le Groupe LAFARGE Algérie (SEMTECH 2018)**

Article 13 : Dépôt des dossiers

La date limite de dépôt des dossiers de participation au concours est fixée le **27 Février 2018**.

L'étudiant doit présenter son dossier (en respectant l'anonymat) et qui devront impérativement comporter un code d'identification comprenant quatre (04) chiffres et quatre (04) lettres exemple [NX6508GT]. Ce code est choisi par l'étudiant ; il est mentionné dans le formulaire d'inscription au concours.

Les projets proposés, ne doivent pas avoir été présentés lors d'un précédent concours ou exposition.

Un seul dossier de participation sera accepté par candidat.

Article 14 : Présélection

A partir de la date de dépôt des dossiers, un comité technique procédera, durant les deux jours qui suivront, à une première étape de sélection. Chaque candidat, présélectionné, présentera son projet devant un jury mixte durant 10 minutes (5 min présentation, 5min Q/R) sur la base des critères Pré affichage (voir tableau 2 Dossier de gouvernance). Suite à cela, 10 candidats seront retenus. La liste des 10 candidats retenus sera transmise à l'administration de chaque

Les 10 candidats présélectionnés seront alors appelés à présenter leur projets devant un Jury dédié.

Article 15 : Sélection des lauréats

La présentation des projets se déroulera au Laboratoire de Développement de la Construction (CDL – Rouïba)

Après présentations et délibérations, le jury sélectionnera les trois (03) premiers lauréats. Le résultat final du concours sera annoncé lors de la cérémonie, en soirée du de lancement de la 14ème édition du Séminaire Technique. Organisé annuellement par Lafarge Algérie.

Article 16 : Remise des prix

Les prix seront remis lors du dîner de lancement de la 14^{ème} édition du Séminaire Technique organisé par le Groupe LAFARGE Algérie.

V. CONTENU DU DOSSIER

Article 16 : Documents graphiques

Les planches présentées doivent contenir au minimum les documents techniques suivants :

- Un texte de présentation du concept global, accompagné de croquis et schémas.
- Un plan de masse ainsi qu'un plan d'implantation faisant ressortir l'intégration du projet dans l'environnement immédiat au 1/500° et 1/200°
- Des coupes d'implantation des bâtiments et des plates formes extérieures sur le terrain en pente.
- Façades d'ensemble
- 2 vues en perspective du quartier
- Le plan détaillé de 4 logements type (1 F2, 1 F3, 1 F4 et 1 F5) à l'échelle 1/50°
- Vues en perspective des logements
- Toute représentation graphique en 3D permettant une compréhension complète du projet, faisant ressortir l'image et ses aspects paysagers (perspectives, maquettes, croquis d'ambiances...).
- Détail de traitement de façade et matériaux utilisés.

Article 17 : Format des planches :

- La dimension d'une planche est au format A1 (594 X 841 mm) et doit être présentée en mode paysage.
- Le titre des planches doit apparaître sur la partie supérieure.
- Les planches présentées doivent être anonymes.

Sous le Haut Patronage de Monsieur le Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville

- Le code d'anonymat de l'étudiant doit être mentionné sur la partie inférieure droite. La police choisie pour le code d'anonymat : **Arial 14 BOLD**
- Le Nord doit apparaître une seule fois dans la partie supérieure sur chaque planche. Les plans doivent suivre la même orientation.
- Les échelles et titres des pièces graphiques doivent être mentionnés à côté de chaque plan.
- Les coupes et façades seront en correspondance d'échelle avec les plans et disposées de manière à faciliter la lecture simultanée, plan/coupe ou plan/façade.
- Les vues et les photos doivent être repérées par un angle de vue et numérotées sur les plans correspondants pour une lecture plan/vue.
- Le nombre de planches ne doit pas dépasser 06.

VI. LE JURY

Article 19 : Critères de présélection / sélection

Le jury apportera une attention particulière aux critères suivants :

- Cohérence et pertinence de la démarche conceptuelle.
- Qualité de l'écriture architecturale du projet.
- Intégration à l'environnement immédiat.
- Qualité du projet sur l'aspect spatial, fonctionnel, formel, traitement des façades.
- Qualité de la représentation graphique.
- Faisabilité d'exécution du projet.
- Habilité de l'architecte à défendre son projet
- Choix des matériaux et systèmes constructifs (pour inspiration : www.lafarge.dz)

Article 20 : Composition du Jury

Le jury mixte sera composé de 6 membres. Un représentant de chaque école, un représentant du groupe LafargeHolcim et un représentant du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville.

Il sera invité à évaluer les travaux présélectionnés par la commission technique.

Le jury du concours est souverain, ses décisions sont sans appel.

VII. PRIMES ET RECOMPENSES

Article 21 : Nature des prix

Tous les participants aux concours recevront une attestation de participation

Les projets présélectionnés seront exposés au niveau du CDL durant un (01) mois.

Les trois lauréats recevront les prix du Grand Prix d'Architecture Etudiant LafargeHolcim 2018 suivants :

- **1er Prix : 450.000,00 DA ***
- **2ème Prix : 300.000,00 DA ***
- **3ème Prix : 150.000,00 DA ***

() Sous forme de bons d'achat valables dans tous les magasins conventionnés Lafarge Algérie (Voyages Touristiques, Voyages d'étude, Equipements informatiques, Etc.)*

Article 22 : Cérémonie de remise des prix

Ne pourront être attribués à une autre personne que les gagnants qui devront être présents à la cérémonie de remise des prix.

Article 25 : Divers

Dans un second temps, le lauréat classé premier pourra être appelé à détailler son esquisse.

La participation à ce concours d'architecture implique pleinement l'acceptation du présent règlement.

Les questions peuvent être posées par mail à l'adresse suivante :

communication.algeria@lafargeholcim.com

VIII. ANNEXES

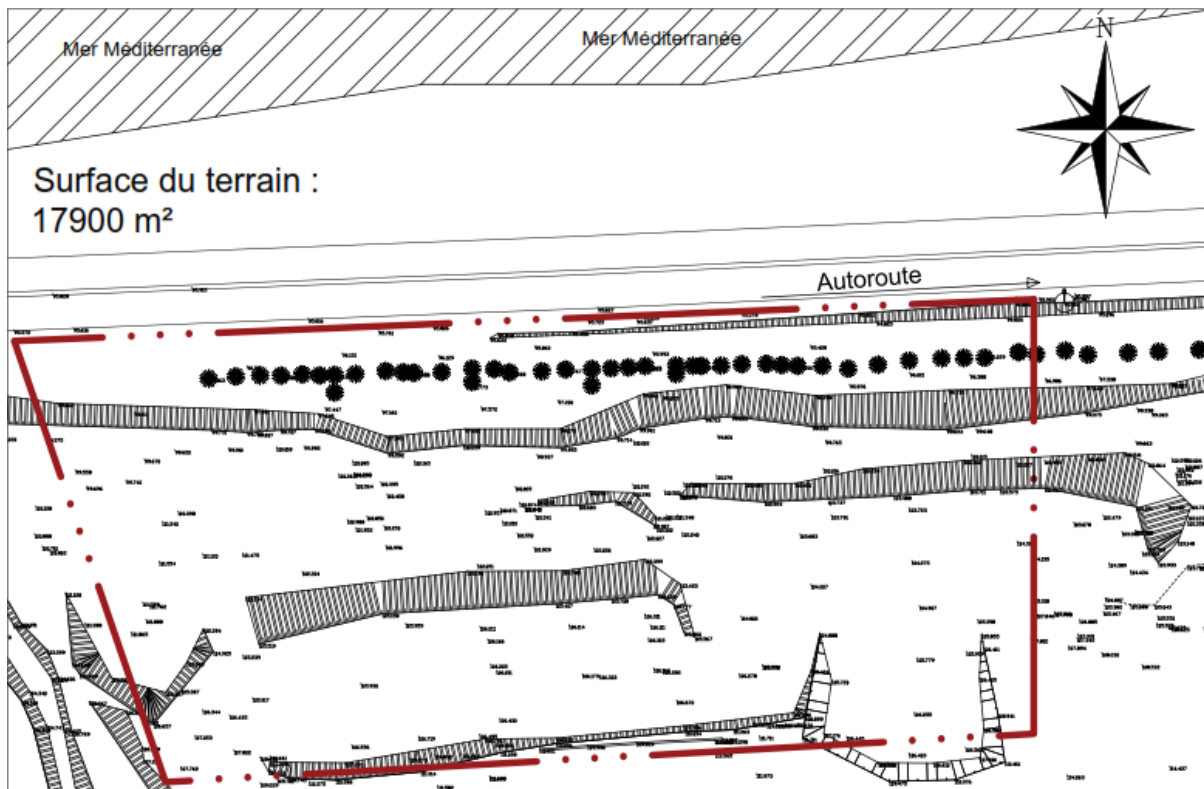


Image 01. Plan topographique